

Énoncé de politique de placement**Fonds d'actions canadiennes Idéal****Objectif de placement**

L'objectif de placement du Fonds d'obligations canadiennes Idéal est d'assurer une excellente plus-value du capital en investissant principalement dans des titres canadiens et des titres s'apparentant à des actions.

Stratégie de placement

Le Fonds d'actions canadiennes Idéal investit une grande partie de son actif dans les actions d'un groupe solide constitué des meilleures sociétés de la Bourse de Toronto (TSX), procurant ainsi la stabilité des actions de grande qualité.

Le solde des actifs du Fonds est investi dans les actions de sociétés plus petites et moins liquides dont les perspectives de croissance sont bonnes, ce qui offre des rendements à long terme et contribue au rendement global.

Les liquidités permettent de protéger le capital des conditions défavorables du marché et de compenser la position au marché sous-jacent des instruments dérivés à des fins autres que de couverture et peuvent être détenues occasionnellement à des fins d'administration des liquidités.

De plus, le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme.

Le portefeuille du Fonds d'actions canadiennes Idéal est structuré selon les paramètres suivants :

| | Minimum (%) | Maximum (%) |
|--|--------------------|--------------------|
| Actions canadiennes | 51 | 90 |
| Actions étrangères | 0 | 49 |
| Instruments du marché monétaire | 0 | 20 |

Les pourcentages ci-dessus sont approximatifs en raison des variations constantes des marchés et des questions d'efficacité administrative. Par conséquent, les placements véritables dans les catégories d'actif peuvent à n'importe quel moment être différents des pourcentages susmentionnés. Le rééquilibrage sera laissé à l'appréciation du conseiller en valeurs et du sous-conseiller.

* Manuvie se réserve le droit de modifier les cibles et les fourchettes ci-dessus ou de retirer, remplacer ou ajouter des fonds au portefeuille du fonds distinct, afin d'accomplir toute démarche jugée nécessaire pour atteindre et continuer de respecter l'objectif de placement du fonds distinct.

Risques

Les risques liés aux placements dans le Fonds peuvent comprendre, sans s'y limiter, les suivants :

- Risque associé aux dérivés
- Risque associé aux placements étrangers
- Risque associé aux fiducies de revenu
- Risque de fluctuation des cours
- Risque associé aux séries multiples
- Risque important pour les titulaires de contrat
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les descriptions de ces risques se trouvent dans la notice explicative ou peuvent être fournies sur demande.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en consultant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.